COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS FOYEN EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLATAÏQUE AU SOL À PELLEGRUE ET PINEUILH

Le public est informé que par arrêté n°2026-031 en date du 4 novembre 2026 et par arrêté n°2026-032, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays Foyen en vue de la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol à Pellegrue et Pineuilh. Cette enquête publique se déroulera sur 30 jours consécutifs :

Du lundi 23 novembre 2026 à 9h au mercredi 23 décembre 2026 inclus jusqu'à 17h

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays Foyen en vue de la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol à Pellegrue et Pineuilh a pour objet de faire évoluer le règlement du PLUi pour débloquer et faciliter un projet de centrale photovoltaïque sur des terrains en zone N et A, n'ayant aucun usage, ni activité, ni affectation. Ces deux projet sont soumis à avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine (MRAe).

Le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, par décision N°E26000101/33 du 1 octobre 2026, a désigné Madame Hélène DURAND-LAVILLE, ingénieur urbaniste, Commissaire enquêtrice et M. Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES, en qualité de Commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :
* **sous format papier :** en Mairie de Pellegrue et Pineuilh aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux, à Pellegrue le lundi : de 14h à 17h30, le mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le jeudi : de 9h à 12h30, et le samedi : de 9h à 12h ; à Pineuilh du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ; et au siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
* **sous format numérique** via le lien suivant : https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/M2Y3NTJhMzgxMmViY2IxNzg3NmQ5YWI1

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions ou les adresser à la Commissaire enquêtrice :
* **par courrier,** au siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen, en mairie de Pineuilh et de Pellegrue, à l'attention de M^me^ la Commissaire enquêtrice ;
* **sur le registre en version papier** préalablement ouvert, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la Commissaire enquêtrice et déposé à l'accueil de la Mairie de Pellegrue, de Pellegrue et au siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen aux jours et heures d'ouverture au public.
* **par voie électronique :** à l'adresse suivante : plui@paysfoyen.fr en indiquant comme objet : « enquête publique - projet DECPRO MECDU de Pellegrue et Pineuilh.

Les observations et les propositions reçues par voie électronique ou par courrier seront annexées au registre de l'enquête afin d'être consultables par le public.

La Commissaire enquêtrice recevra personnellement le public, pour recueillir les observations, propositions, aux jours et heures des permanences ci-après :

Dates	Horaires	Lieu
Lundi 23 novembre 2026	14h00-17h00	Siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen
Samedi 28 novembre 2026	9h00-12h00	Mairie de Pellegrue
Vendredi 4 décembre 2026	14h00-17h00	Mairie de Pineuilh
Mercredi 23 décembre 2026	9h30-12h30	Mairie de Pellegrue
Mercredi 23 décembre 2026	14h00-17h00	Mairie de Pineuilh

Pour des informations complémentaires ou l'accès à un poste informatique mis gratuitement à disposition du public, les demandes devront être formulées auprès de M^me^ NIAY Gaëlle Responsable du projet, par téléphone au n° 07.76.04.92.24 - au Pôle Territorial de la CdC du Pays Foyen 5 rue Gustave Eiffel - ZAE de l'Arbalestrier - 33220 Pineuilh.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la Commissaire enquêtrice pourront être consultés au siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen et en Mairie de Pellegrue et Pineuilh, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays Foyen en vue de la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol à Pellegrue et Pineuilh, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport de la Commissaire enquêtrice, sera présenté pour accord au Préfet de Gironde avant approbation en Conseil Communautaire du Pays Foyen.

Le Président,